

EXAMEN TAXI /VTC Département 53 MAYENNE**Session Admissibilité (théorie) – 3 DECEMBRE 2024**

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme **Evalbox** lors de votre inscription.

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Numéro de dossier	résultat
466233	ADMISSIBLE
466820	ADMISSIBLE
481934	AJOURNE
485347	ADMISSIBLE
485441	ADMISSIBLE
485464	AJOURNE
485769	AJOURNE
486367	ADMISSIBLE
487235	ADMISSIBLE
488167	ADMISSIBLE
488957	ADMISSIBLE
488960	ADMISSIBLE
488962	ADMISSIBLE
489302	ADMISSIBLE
489344	ADMISSIBLE
489369	ADMISSIBLE
489613	ADMISSIBLE
489879	ADMISSIBLE
490002	ADMISSIBLE
490539	ADMISSIBLE
491368	ADMISSIBLE
491961	ADMISSIBLE
492033	ADMISSIBLE
493103	ADMISSIBLE
493470	ADMISSIBLE
494971	ADMISSIBLE

Numéro de dossier	résultat
495518	ADMISSIBLE
495562	AJOURNE
496141	ADMISSIBLE
496211	AJOURNE
496425	ADMISSIBLE
497272	ADMISSIBLE
497320	AJOURNE
497878	ADMISSIBLE
498292	ADMISSIBLE
498308	AJOURNE
498382	ADMISSIBLE
498744	ADMISSIBLE
498789	ADMISSIBLE
498826	AJOURNE
499209	ADMISSIBLE
499342	AJOURNE
500135	ADMISSIBLE
503538	ADMISSIBLE
504995	AJOURNE
505115	ADMISSIBLE
505474	ADMISSIBLE
508039	ADMISSIBLE
508290	AJOURNE
510002	ADMISSIBLE
391431TE2	AJOURNE
436767TE1	AJOURNE

Le Président
de la chambre de Métiers
et de l'Artisanat de la Mayenne

Luc DUPRE

